

Rapport du GT Développement

Groupe de travail : Développement

Membres du groupe :

Nom	Prénom	Fonction	Commune/Autre
Angeloz	Daniel		Corminboeuf
Blanc	Daniel		Matran
Bronchi	Laurent		Granges-Paccot
Corpataux	Dominique		Belfaux
Maillard	Christophe		Marly
Mennel	Eric	Président	Givisiez
Mutter	Christa		Fribourg
Schmidt	Nicolas		Villars-sur-Glâne
Von der Weid	André		Avry
Blanc	Jacques	Modérateur	BDO SA

1.1.c. Vision spécifique, propositions de réalisation - Long List

- LL1 : Développer le positionnement de la ville : "Fribourg, Ville façonnée par l'histoire et par l'eau"
- LL2 : Mettre en valeur le patrimoine aquatique
- LL3 : Revitaliser les centres historiques pour l'ensemble du territoire de la nouvelle commune
- LL4 : Protéger les éléments naturels et accentuer leur présence
- LL5 : Favoriser le rapprochement entre les milieux urbain et rural
- LL6 : Maîtriser la densification
- LL7 : Favoriser la présence de services de proximité pour une Ville accueillante
- LL8 : Limiter l'accès au trafic individuel motorisé (TIM), dissuader le trafic de transit
- LL9 : Développer le transfert modal en rendant les transports publics attractifs
- LL10 : Favoriser la mobilité douce (MD) en complément aux transports publics
- LL11 : Créer des infrastructures et des services d'accueil d'évènements et de tourisme d'affaire
- LL12 : Développer l'image de Fribourg, ville d'étude et d'innovation
- LL13 : Développer les zones d'activités
- LL14 : Dynamiser la promotion économique
- LL15 : Développer l'offre hôtelière

1.2.c. Propositions retenues - Short List

- SL1 : (= LL1 + LL2 + LL3) Développer le positionnement de la ville : "Fribourg, Ville d'histoire et de rivières"
- SL2 : (= LL4) Protéger les éléments naturels et accentuer leur présence
- SL3 : (= LL5) Favoriser le rapprochement entre les milieux urbain et rural
- SL4 : (= LL6) Maîtriser la densification afin d'améliorer la qualité de vie
- SL5 : (= LL7) Favoriser la présence de services de proximité pour une Ville accueillante
- SL6 : (= LL8) Limiter le trafic individuel motorisé (TIM), dissuader le trafic de transit
- SL7 : (= LL9) Privilégier les transports publics en les rendant plus attractifs
- SL8 : (= LL10) Favoriser la mobilité douce (MD)
- SL9 : (= LL11 + LL14 + LL15) Renforcer les infrastructures et les services d'accueil d'évènements et de tourisme
- SL10 : (= LL12) Développer l'image de Fribourg, ville d'études et d'innovation
- SL11 : (= LL13 + LL14) Développer et dynamiser l'économie

1.3 Mesures à prendre (évaluées en CHF)

SL1 : Développer le positionnement de la ville : "Fribourg, Ville d'histoire et de rivières"

Description : Revitaliser les centres historiques pour l'ensemble du territoire de la nouvelle commune et mettre en valeur le patrimoine aquatique

Prendre des mesures de préservation et de mise en valeur du patrimoine identitaire et ses alentours, inviter la population à se l'approprier, le rendre accessible.

- Le patrimoine historique, notamment : les trois sites construits d'importance nationale inscrit dans l'inventaire ISOS : Fribourg, Bourguillon, vallon du Gottéron, ainsi que leurs bâtiments marquants et quartiers typiques / Chapelle St Sébastien à Marly, le pont de Sainte-Apolline, l'architecture du 20ème siècle, le pont de Grandfey, les Châteaux d'Affry, de la Poya, de Bois-Murat, le Manoir de Givisiez, l'église St-Julien, etc. / les remparts et les tours : Prendre des mesures permettant de les garder accessibles de façon permanente.
- Le patrimoine industriel, notamment : barrage de Pérolles, moteur diesel de bateau qui a été utilisé pour produire de l'électricité, câble téléodynamique

Améliorer l'accès à la Basse Ville pour les piétons (par exemple : accès complétés par des ascenseurs urbains), étendre le patrimoine mondial de l'Unesco Zähringen à Fribourg

Prendre des mesures de protection et de préservation du lac de Pérolles, afin de le rendre visible, mais pas forcément accessible (créer un « tour des lacs » de Pérolles et de Schiffenen, comme attraction), prendre des mesures de protection et de préservation des cours d'eau, afin de laisser les rives à l'état naturel et, le cas échéant, de les renaturer, réaliser des liaisons entre les éléments structurants du patrimoine naturel (renforcer les liaisons entre réserves naturelles et projets de renaturation / créer des sentiers pédestres et pistes cyclables en réseaux, le long des cours d'eau / développer les espaces de rencontre et de découverte de la nature près des cours d'eau), développer les sports aquatiques (créer deux piscines, une piscine couverte et une piscine combinée), promouvoir ce patrimoine aquatique (Fribourg, ville des ponts, des fontaines, des barrages, des rivières, avec au centre, les lacs de Pérolles et Schiffenen et autour, le réseau des cours d'eaux, notamment la Sarine, la Gérine, la Glâne, la Sonnaz, la Bagne, le Gottéron)

Conséquences :

- Formel : changement de règlements, contrats, Emoluments, etc.
- Matériel : outils de travail, mobilier, informatique, infrastructures, etc.
- Personnel / organisation : N/A
- Financier : N/A
- Autre : nécessite l'élaboration d'une planification du développement de la Ville, ainsi qu'une prise de décision des futures autorités

SL2 : Protéger les éléments naturels et accentuer leur présence

Description : Prendre des mesures permettant de favoriser la biodiversité aussi bien sur le domaine public que sur les terrains du domaine privé, mesures d'incitation, programmes d'information et d'accompagnement, etc., préserver les éléments structurant naturels et agricoles au niveau paysager, créer des zones vertes de proximité interconnectées : parcs urbains au centre, espaces verts, espaces de détente, arboriser les boulevards.

Conséquences :

- Formel : changement de règlements, contrats, Emoluments, etc.
- Matériel : outils de travail, mobilier, informatique, infrastructures, etc.
- Personnel / organisation : N/A
- Financier : N/A
- Autre : nécessite l'élaboration d'une planification du développement de la Ville, ainsi qu'une prise de décision des futures autorités

SL3 : Favoriser le rapprochement entre les milieux urbain et rural

Description : Prendre des mesures de conservation des surfaces agricoles (assolement), créer un/des marchés couverts, favoriser les petits marchés de quartier à l'échelle des centralités, favoriser les marchés mobiles ainsi que des marchés thématiques, favoriser la possibilité d'aller acheter les produits chez les producteurs locaux : lieu de rencontre, soutien à l'agriculture locale.

Conséquences :

- Formel : changement de règlements, contrats, Emoluments, etc.
- Matériel : outils de travail, mobilier, informatique, infrastructures, etc.
- Personnel / organisation : N/A
- Financier : N/A
- Autre : nécessite l'élaboration d'une planification du développement de la Ville, ainsi qu'une prise de décision des futures autorités

SL4 : Maîtriser la densification afin d'améliorer la qualité de vie

Description : Améliorer la qualité architecturale et mettre en valeur les espaces extérieurs publics et privés, déterminer des exigences énergétiques et environnementales durables pour les nouveaux quartiers, par exemple : des éco quartiers, des zones 2000 Watts, planifier des nouveaux quartiers sans voiture, avec des restaurants et des magasins, favoriser la biodiversité et la protection du climat dans le domaine bâti (toits végétalisés, labels environnementaux), limiter les nuisances des voies de circulations.

Conséquences :

- Formel : changement de règlements, contrats, Emoluments, etc.

Nécessite de coordonner les plans directeurs et de prévoir un PAL commun à la prochaine échéance.

- Matériel : outils de travail, mobilier, informatique, infrastructures, etc.
- Personnel / organisation : N/A
- Financier : N/A

Autre : nécessite l'élaboration d'une planification du développement de la Ville, ainsi qu'une prise de décision des futures autorités

SL5 : Favoriser le rapprochement entre les milieux urbain et rural

Description : Définir des zones d'intérêt public, par quartier et par village, zones mixtes offrant des services de proximité de tous ordres, créer un plan de zone qui permette de réaliser ces "zones de service de proximité" et définir une structure qui soit garante de la mise en application de ce principe.

L'aménagement des centralités présentera des qualités urbanistiques : accessibilité en TP, modération de trafic, confort, sécurité, environnement attractif.

Remarque : Les questions liées à la centralisation des services de l'administration sont traitées par le groupe de travail Administration

Conséquences :

- Formel : changement de règlements, contrats, Emoluments, etc., nécessite de coordonner les plans directeurs et de prévoir un PAL commun à la prochaine échéance.
- Matériel : outils de travail, mobilier, informatique, infrastructures, etc.
- Personnel / organisation : N/A
- Financier : N/A
- Autre : nécessite l'élaboration d'une planification du développement de la Ville, ainsi qu'une prise de décision des futures autorités

SL6 : Limiter le trafic individuel motorisé (TIM), dissuader le trafic de transit

Description : Afin de limiter le trafic de transit, réaliser un périphérique routier autour de la ville avec des parkings (Park & Ride) aux entrées, desservis par le réseau de transports publics (TP).

Intercéder auprès du canton afin d'accélérer la construction des routes de contournement, Marly-Matran, contournement de Belfaux, Jo Siffert jusqu'à l'A12, correction de la route Bourguillon - Marly, etc., développer une gestion coordonnée du stationnement de courte et longue durée, créer une centrale de régulation du trafic, établir des contrôles d'accès aux entrées.

Conséquences :

- Formel : changement de règlements, contrats, Emoluments, etc., nécessite de coordonner les plans directeurs et de prévoir un PAL commun à la prochaine échéance.
- Matériel : outils de travail, mobilier, informatique, infrastructures, etc.
- Personnel / organisation : N/A
- Financier : N/A
- Autre : nécessite l'élaboration d'une planification du développement de la Ville, ainsi qu'une prise de décision des futures autorités

SL7 : Privilégier les transports publics en les rendant plus attractifs

Description : Créer des sites propres et/ou mettre en place une gestion dynamique, afin de rendre les TP prioritaires, développer l'attractivité des TP par une augmentation de la cadence, des tarifs modérés pour les jeunes, une accessibilité pour tous, améliorer l'accessibilité des TP aux personnes à mobilité réduite, aux personnes avec vélos et poussettes, et assurer leur coexistence avec les autres passagers, développer l'offre en créant des lignes de bus qui desservent la périphérie sans passer par le centre (lignes de bus périphériques), afin de réduire les temps de parcours et le trafic en ville.

Conséquences :

- Formel : changement de règlements, contrats, Emoluments, etc.
- Matériel : outils de travail, mobilier, informatique, infrastructures, etc.
- Personnel / organisation : N/A
- Financier : N/A
- Autre : nécessite l'élaboration d'une planification du développement de la Ville, ainsi qu'une prise de décision des futures autorités, négocier les mesures avec l'Agglo et ses interlocuteurs (canton, services fédéraux, tpf, CFF, BLS)

SL8 : Favoriser la mobilité douce (MD)

Description : Développer le réseau de mobilité douce pour les piétons et développer un réseau pour les vélos, créer des voies vertes vers les centres des quartiers, axes aménagés réservés à la mobilité douce. Notamment : Trans-agglo à terminer, créer une voie verte depuis la gare de Fribourg jusqu'à Marly, etc., créer des pistes cyclables le long des voies de train, développer le réseau de vélos en libre-service, ainsi qu'un réseau de vélos cargos, permettre un accès multimodal aux centres scolaires et à la petite enfance en favorisant la MD et les TP.

Conséquences :

- Formel : changement de règlements, contrats, Emoluments, etc. Nécessite de coordonner les plans directeurs et de prévoir un PAL commun à la prochaine échéance.
- Matériel : outils de travail, mobilier, informatique, infrastructures, etc.

- Personnel / organisation : N/A
- Financier : N/A
- Autre : nécessite l'élaboration d'une planification du développement de la Ville, ainsi qu'une prise de décision des futures autorités, négocier les mesures avec l'Agglo et ses interlocuteurs (canton, services fédéraux)

SL9 : Renforcer les infrastructures et les services d'accueil d'évènements et de tourisme

Description : Au niveau de la ville, créer une atmosphère d'accueil conviviale : horaires d'ouvertures des commerces, prolonger les marchés au-delà de midi, favoriser l'offre de livraison des marchandises à domicile, etc.

Développer l'offre hôtelière, favoriser l'offre hôtelière dans chaque catégorie (favoriser l'accueil d'évènements, développer le tourisme d'affaires, proposer une ou deux auberges de jeunesse, transformer la prison centrale en auberge/hôtel).

Développer l'image de Fribourg ville épicurienne (alimentaire/culinaire).

Organiser des visites guidées pour expliquer le fonctionnement du câble téléodynamique et le développement du plateau de Pérolles, organiser des visites thématiques et ludiques, créer un itinéraire avec quiz, etc.

Conséquences :

- Formel : changement de règlements, contrats, Emoluments, etc.
- Matériel : outils de travail, mobilier, informatique, infrastructures, etc.
- Personnel / organisation : N/A
- Financier : N/A
- Autre : nécessite l'élaboration d'une planification du développement de la Ville, ainsi qu'une prise de décision des futures autorités

SL10 : Développer l'image de Fribourg, ville d'études et d'innovation

Description : Maintenir l'attractivité de la nouvelle Commune comme Ville d'études et de formation (identifier et développer des pôles de compétences), renforcer les interactions entre les centres d'Innovation et de formation, et l'économie, trouver une solution pour que les étudiants formés à Fribourg restent à Fribourg

Conséquences :

- Formel : changement de règlements, contrats, Emoluments, etc.
- Matériel : outils de travail, mobilier, informatique, infrastructures, etc.
- Personnel / organisation : N/A
- Financier : N/A

- Autre : nécessite l'élaboration d'une planification du développement de la Ville, ainsi qu'une prise de décision des futures autorités

SL11 : Développer et dynamiser l'économie

Description : Créer une zone d'activité à rayonnement national (par exemple à Bertigny), réserver des terrains pour des zones d'activités régionales, négocier avec le canton pour la planification de telles zones, dynamiser la promotion économique (désigner un(e) délégué(e) au développement économique régional)

Conséquences :

- Formel : Changement de règlements, contrats, Emoluments, etc., nécessite de coordonner les plans directeurs et de prévoir un PAL commun à la prochaine échéance.
- Matériel : outils de travail, mobilier, informatique, infrastructures, etc.
- Personnel / organisation : N/A
- Financier : N/A
- Autre : nécessite l'élaboration d'une planification du développement de la Ville, ainsi qu'une prise de décision des futures autorités

1.4 Points critiques et remarques

Les "mesures à prendre" sont essentiellement des recommandations à l'attention des futures autorités. A ce stade, il n'est pas possible d'être plus précis.

Notre travail a été réalisé indépendamment des mesures prévues dans le PA2 et PA3 et doivent être coordonnées avec les planifications ultérieures.

1.5 Annexe / Principales mesures issues du projet d'agglomération PA3

SL1 : Développer le positionnement de la ville : "Fribourg, Ville d'histoire et de rivières"

Mesure 3M.04.03 (Requalification du quartier du Bourg)

Mesure 3M.04.04 (Requalification du quartier du Bourg)

Mesure 3M.07.10 (Aménagement d'une liaison piétonne entre le Boulevard de Pérolles et la Sarine)

Mesure 3NP.12.00 (Aménagement des berges de la Sarine)

Mesure 3NP.10.00 (Promotion de la revitalisation de cours d'eau)

SL2 : Protéger les éléments naturels et accentuer leur présence

Paquet 3NP.01 (Parcs urbains accueillants accessibles et riches en biodiversité)

Mesure 3NP.02.00 (Aménagement naturel et entretien extensif des espaces publics)

Mesure 3NP.03.00 (Aménagement "nature & paysage" en relation avec les mesures de mobilité)

Paquet 3NP.07 (Conserver, entretenir, valoriser et découvrir la nature et le paysage)

Mesure 3NP.08.00 (Mesures "nature & paysage" le long du tronçon de la TransAgglo)

Paquet 3NP.09 (Aménagement d'espaces de détente et loisirs en forêt)

Mesure 3NP.11.00 (Mesures visant à favoriser les espèces cibles spécifiques à l'agglomération)

SL3 : Favoriser le rapprochement entre les milieux urbain et rural

Paquet 3NP.06 (Rencontre entre la population citadine et rurale)

SL4 : Maîtriser la densification afin d'améliorer la qualité de vie

Paquet 3U.01 (Coordination du développement urbanistique par axe)

Mesure 3U.02.00 (Renouvellement urbain et densification de la zone à bâtir)

Mesure 3M.04.03 (Requalification du quartier du Bourg)

Mesure 3NP.04.00 (Inciter les propriétaires fonciers à aménager les espaces ouverts)

Mesure 3M.04.03 (Requalification du quartier du Bourg)

Mesure 3NP.05.00 (Promotion du label "Nature & Economie")

Mesure 3M.11.03 (Couverture de l'A12)

SL5 : Favoriser le rapprochement entre les milieux urbain et rural

Mesure 3M.04.03 (Requalification du quartier du Bourg)

SL6 : Limiter le trafic individuel motorisé (TIM), dissuader le trafic de transit

Mesure 3M.04.03 (Requalification du quartier du Bourg)

Mesure 3M.08.04 (Agrandissement en ouvrage du P+R de Marly-Gérine)

Mesure 3M.08.05 (Création d'un P+R à la jonction autoroutière de Fribourg-Sud)

Mesure 3M.10.01 (Adaptation des règlements des constructions pour le stationnement privé)

Mesure 3M.10.02 (Gestion coordonnée du stationnement public)

Mesure 3M.10.03 (Généralisation des plans de mobilité pour les grands générateurs de trafic dans les collectivités/entreprises publiques)

Mesure 3M.01.01 (Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de la Gérine)

Mesure 3M.01.02 (Aménagement d'un contrôle d'accès des routes Glâne/Condoz)

Mesure 3M.01.03 (Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de Belle-Croix)

Mesure 3M.01.04 (Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de l'Escale)

Mesure 3M.01.05 (Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour au droit du pont du Tiguellet)

Mesure 3M.01.06 (Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour des Grives)

Mesure 3M.03.02 (Compartimentage du quartier Gambach)

Mesure 3M.03.04 (Compartimentage de la Basse-Ville)

Mesure 3M.03.05 (Requalification de l'avenue du Général Guisan)

Mesure 3M.03.06 (Requalification du Varis (partie basse))

Mesure 3M.03.08 (Compartimentage de la route de la Vignettaz et Fort Saint-Jacques)

Mesure 3M.09.02 (Requalification de la place des Sports - secteur Saint-Léonard)

Mesure 3M.09.03 (Requalification de la place des Anciens Abattoirs- secteur Saint-Léonard)

SL7 : Privilégier les transports publics en les rendant plus attractifs

Mesure 3M.11.01 (Mise à niveau des infrastructures ferroviaires en vue d'une desserte RER cadencée au quart d'heure (y.c. halte d'Agy et Avry))

Mesure 3M.02.01 (Requalification de l'axe de Marly - secteur Marly)

Mesure 3M.02.02 (Requalification de l'axe de Marly - secteur Fribourg)

Mesure 3M.02.06 (Requalification de la route de Villars - Carrefours Belle-Croix-Hôpital cantonal - secteur Villars-sur-Glâne)

Mesure 3M.02.07 (Requalification de la route de Villars - Carrefours Hôpital cantonal-Bertigny - secteur Fribourg)

Mesure 3M.02.08 (Requalification de la route de la Chassotte - Carrefour de la Chassotte - secteur Givisiez)

Mesure 3M.02.09 (Requalification de la route du Jura - Carrefours Broye-Sainte-Agnès - secteur Fribourg)

Mesure 3M.02.10 (Requalification de la route de Morat - Carrefours Vieux-Moulins-Cimetière)

Mesure 3M.02.11 (Requalification de la rue de Morat - Place Notre-Dame-Halte Poya)

Mesure 3M.03.01 (Requalification et compartimentage du carrefour de Richemond (y.c connexion MD vers la gare))

Mesure 3M.03.03 (Réaménagement du Passage du Cardinal pour les TP)

Mesure 3M.03.07 (Requalification de la route des Arsenaux)

Mesure 3M.03.09 (Requalification des secteurs Ancienne Gare et Avenue du Tivoli)

Mesure 3M.04.01 (Requalification du boulevard de Pérolles)

Mesure 3M.04.02 (Requalification du secteur de la rue de l'Hôpital et des rues adjacentes)

Mesure 3M.05.01 (Réaménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne TP n°1 à Marly - secteur Est))

Mesure 3M.05.02 (Réaménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne TP n°3 à Marly - secteur Ouest)

Mesure 3M.05.03 (Réaménagement de la traversée de la route de Cormanon pour la ligne TP n°5)

Mesure 3M.05.04 (Réaménagement du réseau routier entre Corminboeuf et Belfaux pour les lignes TP régionales)

Mesure 3M.05.05 (Création des infrastructures « Moncor-Hôpital » pour la future ligne TP n°6)

Mesure 3M.05.06 (Création des infrastructures « Hôpital-Jura » pour la future ligne TP n°6)

Mesure 3M.05.07 (Création des infrastructures pour un nouveau terminus à Windig pour la ligne TP n°6)

Mesure 3M.08.02 (Aménagement de l'interface TP - nouvelle halte RER d'Avry Centre)

Mesure 3M.08.03 (Aménagement de l'interface TP - nouvelle halte RER du plateau d'Agy)

Mesure 3M.11.02 (Mise en place d'une démarche qualité des services TP harmonisée au niveau de l'Agglomération)

SL8 : Favoriser la mobilité douce (MD)

Mesure 3M.02.03 (Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Planafaye-Daillettes - secteur Villars-sur-Glâne)

Mesure 3M.02.04 (Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Beaumont-Bluefactory - secteur Fribourg)

Mesure 3M.02.05 (Requalification de l'axe de la Glâne / Carrefour Beaumont-Daillettes - secteur Fribourg)

Mesure 3M.06.01 (Aménagement d'une liaison MD sur le tracé de la ligne ferroviaire industrielle - secteur Pérolles-Gare de Fribourg)

- Mesure 3M.06.02 (Aménagement de la TransAgglo - secteur Avry-Gare de Villars-sur-Glâne)
- Mesure 3M.07.01 (Réaménagement des routes du Tir-Fédéral et des Taconnets)
- Mesure 3M.07.02 (Franchissement MD de l'autoroute à la hauteur du site de Bertigny)
- Mesure 3M.07.03 (Aménagement d'une liaison MD sur l'actuelle Promenade des Tilleuls)
- Mesure 3M.07.04 (Réaménagement de la route de Bourguillon - secteur Marly)
- Mesure 3M.07.06 (Franchissement MD de la voie ferrée pour accéder au Petit Torry depuis la route de Chantemerle - secteur Granges-Paccot)
- Mesure 3M.07.07 (Franchissement MD de la voie ferrée pour accéder au Petit Torry depuis la route de Morat - secteur Fribourg)
- Mesure 3M.07.08 (Franchissement MD des voies CFF - secteur Bluefactory-Arsenaux)
- Mesure 3M.07.09 (Aménagement d'une liaisons MD entre l'HEIA et le quartier de la Pisciculture)
- Mesure 3M.07.12 (Aménagement complémentaire MD de la Dorte-Vert - secteur Beaumont)
- Mesure 3M.07.16 (Connexion entre le quartier du Windig et la centralité du Schönberg avec une passerelle)
- Mesure 3M.09.04 (Réaménagement de la traversée de Belfaux)
- Mesure 3M.09.05 (Requalification de la centralité du quartier du Schönberg)
- Mesure 3M.09.06 (Requalification de la route de Berne)
- Mesure 3M.09.07 (Requalification de la route de Tavel)
- Mesure 3M.09.08 (Requalification de la traversée de Bourguillon)
- Mesure 3M.07.13 (Création de 3'000 places de parcs pour les vélos)
- Mesure 3M.07.14 (Mise en place d'un système de VLS performant)
- Mesure 3M.07.15 (Mise en place d'une stratégie de jalonnement vélos au niveau de l'Agglomération)
- SL11 : Développer et dynamiser l'économie
- Paquet 3U.03 (Planification et consolidation des sites stratégiques d'agglomération)